

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale des affaires culturelles

Montpellier, le 21 NOV. 2012

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par : Ch. Pellecuer
Téléphone : 04 67 02 32 49
Télécopie : 04 67 02 35 20
Courriel : christophe.pellecuer@culture.gouv.fr

N° réf. : ChP/EN/12/1740

V/réf. : CARn°463/DRAC/2012-1287

Préfecture du Gard

Direction des Relations avec les Collectivités territoriales
Bureau des Procédures Environnementales

Hôtel de la Préfecture
10 avenue Feuchères
30045 Nîmes Cedex 9

Objet : 30• Bellegarde – Carrière de matériaux aluvionnaires – Lafarge Granulats Sud – impact archéologique

Je vous accuse réception en date du 6 novembre 2012 du dossier de demande d'autorisation cité en référence.

Je vous informe que je ne serai pas amené à édicter de prescription de diagnostic archéologique préalable à ce projet en application des dispositions du Code du patrimoine, Livre V, titre II relatives à l'archéologie préventive.

En effet, le dossier correspond à un projet implanté dans un secteur (terrasses de galets) dont la sensibilité archéologique est avérée.

Toutefois, en cas de travaux, je vous saurais gré de rappeler au pétitionnaire que l'article L.531-14, titre III, livre V du Code du Patrimoine stipule que toute découverte des vestiges pouvant intéresser l'art, l'histoire ou l'archéologie, doit être immédiatement signalée.

Pour le Préfet de Région Languedoc-Roussillon et par délégation
P/Le Directeur régional des affaires culturelles par autorisation



Henri MARCHESI
Conservateur régional de l'Archéologie